

DÉLIBÉRATION N° 3.00
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022
À LA SALLE DES FÊTES D'ANCÔNE (26200)
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VALÉRIE ARNAVON

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Ancône (26200), sous la présidence de Madame Valérie ARNAVON.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Hervé ANDEOL, Mme Anne BELLE, M. Pascal BEYNET, M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Allain DORLHIAC, M. Julien DUVOID, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, Mme Marielle FIGUET, Mme Cécile GILLET, M. Jacky GOUTIN, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY (à partir de la délibération n° 1.01), M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Cyril MANIN, Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Florence MERLET, Mme Sandrine MOURIER, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Marie-Pierre PIALLAT (à partir de la délibération n° 4.00), M. Dorian PLUMEL, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : M. Bruno ALMORIC (pouvoir à Mme Catherine VIALE), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (pouvoir à M. Laurent LANFRAY), M. Julien CORNILLET (pouvoir à Mme Valérie ARNAVON), M. Norbert GRAVES (pouvoir à M. Fermin CARRERA), M. Jean-Michel GUALLAR (pouvoir à Mme Emeline MEHUKAJ), Mme Corinne HERAUDEAU (pouvoir à M. Yannick ALBRAND), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Dorian PLUMEL), M. Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Mme Anne BELLE), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Fabienne MENOVAR (pouvoir à M. Jacques ROCCI), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Eric PHELIPPEAU (pouvoir à M. Yves LEVEQUE), Mme Marie-Pierre PIALLAT (pouvoir à Mme Christel FALCONE jusqu'à la délibération n° 3.00), Mme Vanessa VIAU (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Demet YEDILI (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN).

EXCUSÉS : M. Karim BENSID-AHMED, Mme Françoise CAPMAL, M. Julien DECORTE, Mme Maryline ROISSAC.

ABSENTS : Mme Josiane DUMAS, Mme Danièle JALAT, M. Laurent LANFRAY (pour la délibération n° 1.00).

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

3.00 _ SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Valérie ARNAVON, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération est actionnaire de la Société Publique Locale Montélimar-Agglomération Développement ayant pour objet :

- de mener des actions ou opérations d'aménagement,
- de mener des opérations de construction,
- d'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial,

- d'exercer toutes autres activités d'intérêt général.

A ce titre, elle dispose de 8 postes d'administrateurs (3 postes pour la Commune de Montélimar et 5 postes pour la Communauté d'Agglomération) sur les 8 que comporte le Conseil d'Administration, conformément aux règles définies par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération n° 1.26/2020 en date du 29 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné les personnes suivantes :

- Marielle FIGUET
- Jean-Luc ZANON
- Fermin CARRERA
- Pascal BEYNET
- Eric PHELIPPEAU

Par courrier en date du 27 juin 2022, reçu le 29 juin 2022, Monsieur Jean-Luc ZANON a fait part de sa volonté de démissionner de son poste d'administrateur au sein de la SPL Montélimar-Agglomération Développement.

Il convient donc, dans ces conditions, de procéder à la désignation d'un autre représentant de Montélimar-Agglomération au Conseil d'Administration de la SPL Montélimar-Agglomération Développement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.2121-21, L.2121-33, L.1524-5 et L.5211-11,

Vu le Code de commerce,

Vu la délibération n°1.26/2020 du Conseil communautaire du 29 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de Montélimar-Agglomération au sein du Conseil d'administration et des assemblées générales et extraordinaire de la SPL Montélimar-Agglomération Développement,

Vu le courrier de démission de Monsieur Jean-Luc ZANON en tant qu'administrateur de la SPL Montélimar-Agglomération Développement, notifié le 29 juillet 2022.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

De ne pas voter au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau représentant de Montélimar-Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL Montélimar-Agglomération Développement.

DE DÉSIGNER : M. Vanco JOVEVSKI en lieu et place de M. Jean-Luc ZANON,

pour assurer la représentation de Montélimar-Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL Montélimar-Agglomération Développement.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Est donc élu comme représentant de Montélimar-Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL Montélimar-Agglomération Développement, M. Vanco JOVEVSKI.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

SLOW

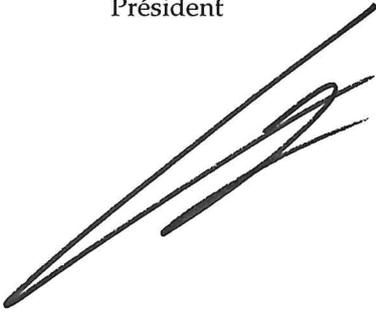
ID : 026-200040459-20220928-2022_09_28_300-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait à la Communauté d'Agglomération le 29 septembre 2022

Julien CORNILLET
Président



Aurore DESRAYAUD
Secrétaire de séance

